

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

AER rétablie ? Mais non, c'est une imposture

- Social -

Date de mise en ligne : vendredi 7 octobre 2011

Démocratie & Socialisme

« L'allocation équivalent retraite pour les seniors au chômage est rétablie », titre surprenant d'un article du journal Le Monde. Surprenant, car faux !

L'AER : une des dernières lois Jospin

L'AER, instituée par la loi de finances pour 2002, garantissait un minimum de ressources (953Euros/mois à l'époque) aux chômeurs de moins de 60 ans qui avaient cotisé suffisamment pour avoir droit à une retraite à taux plein.

Elle a été supprimée le 24 décembre 2008 (joyeux Noël, cette année -là !), puis prolongée en 2009 et 2010 devant la mobilisation syndicale. Voir l'article sur le site : [Depuis 2007 la « réforme » du pouvoir d'achat des personnes âgées continue...](#) et D&S de février 2010.

Contrairement à ce qu'annonce le journal Le Monde (3/1/11), elle n'est absolument pas rétablie ! Elle est simplement prorogée pour ceux qui la touchaient déjà : c'est-à-dire qui pouvaient y avoir droit avant le 1er janvier 2010, et sur des critères encore plus étroits : le nombre des allocataires passe de 40 000 à 11 000. Les autres n'ont droit à rien d'autre qu'aux minima sociaux : RSA ou ASS (maximum : 467Euros/mois). Le nombre de ceux qui ont leurs annuités et sont au chômage en fin de droits est BEAUCOUP plus élevé car on l'estimait déjà à 60 000 en 2009, et depuis le nombre de chômeurs seniors a beaucoup augmenté.

L'article du « Parisien » est encore plus acritique par rapport aux déclarations de X. Bertrand, mais les commentaires sont parlants :

Réactions des premiers concernés qui disent toute leur détresse :

- ▶ *la question que je me pose c'est bien de faire à effet rétroactif en juillet et pour ceux qui étaient au chômage et qui se sont trouvés au mois de mars en ASS rien de prévu pour eux car je fais partie de ce groupe la et je touche depuis mars 410 Euros par mois*
- ▶ *Et pour les autres, mon mari a été licencié à 56 ans. Chômage pendant 3 ans, soit 59 ans. Il peut prendre sa retraite à 60 ans, carrière longue. Entre 59 ans et 60 ans, nous allons vivre de quoi, surtout qu'à son âge, personne n'en veut.*
- ▶ *57 ans et 3 mois... Et que dire à ma maman qui a eu le malheur de naître avec 6 mois de retard ??? que lui dire maintenant que nous avons toutes les deux pleuré de joie à l'annonce de ce rétablissement ??? qu'elle est trop jeune de 6 mois ? alors que pour les employeurs, elle est trop vieille ??? pour tous ceux qui voient dans ce système une forme d'assistanat, ouvrez les yeux... les potentiels bénéficiaires de cette aide ont cotisé tous leurs trimestres et avant l'âge légal de retraite... loin de se la couler douce donc... simplement victimes d'un accident de la vie, et des reports perpétuels de l'âge légal de départ en retraite. Alors loin de moi l'idée de remercier ce gouvernement qui ne fait que restaurer dans leurs droits une partie de ces bénéficiaires, mais qui continue d'en spolier une autre partie ! économie de bout de chandelle pour un gouvernement qui ne lésine pas à la dépense...*

Sybille Fasso